

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE - NELSON MANDELA À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des manifestations culturelles des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer des rencontres littéraires et des animations aux usagers de la médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela à Créteil ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation et l'animation de ce festival ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un intervenant extérieur dans le cadre du festival littéraire jeunesse de Créteil qui aura lieu à la médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/06/23
Accusé réception le	14/06/23
Numéro de l'acte	DC2023/514
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230406-lmc144599-CC-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :
Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 1 juin 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/06/23
Accusé réception le	14/06/23
Numéro de l'acte	DC2023/514
Identifiant téléttransmission	094-200058006-20230406-lmc144599-CC-1-1

Mise en ligne le 14/06/2023

**Création de vacances dans le cadre des manifestations culturelles 2023
à la médiathèque de Créteil.**

NATURE DE LA VACATION	PROFESSION DU VACATAIRE	NOMBRE DE VACATION	NOMBRE DE SERVICE PAR VACATION	Date et Heure	Rémunération sur la base de 70€ net par service
Partir en livre – rencontre auteur	Auteur/Animateur	1	7	Mardi 13 juin 2023	490€